

## Formation - AVSEC

### *Le développement spirituel des élèves – Suzanne Rousseau Ph.D*

<b>POUR QUI :</b>	<b>AVSEC</b>
<b>QUAND :</b>	<b>28 février 2017</b>
<b>HEURE :</b>	<b>8 h 30 à 16 h 30</b>
<b>LIEU :</b>	<b>Centre de formation en transport de Charlesbourg (CFTC) – 700, rue de l'Argon, G2N 2G5, salle 270</b>
<b>COÛT :</b>	<b>Les coût de la formation seront divisés entre les participants (max. 120\$ / participant)</b>
<b>STATIONNEMENT :</b>	<b>Gratuit - en face du centre, près du local 715</b>

#### **Titre : Le développement spirituel des élèves**

Tout être humain possède une dynamique spirituelle. À l'instar des développements physiques.

À partir de la recherche de Fritz Oser et Paul Gmünder, j'ai élaboré une grille d'analyse pour permettre aux animateurs de contribuer au développement spirituel des élèves. Cette grille en six stades et cinq passages décrit les différents modes d'interprétation de l'existence.

#### **Au menu :**

Lors d'une première journée de formation, en avant-midi, présentation des deux premiers stades et des passages du stade un au stade deux ainsi que celui entre les stades deux et trois. En après-midi des applications concrètes seront proposées pour favoriser le développement spirituel des élèves du primaire.

La seconde journée (2017-2018), il y aurait présentation des autres stades et passages et les applications concrètes à mettre en œuvre auprès des élèves du secondaire (l'assistance à la première journée est OBLIGATOIRE pour être admis à cette seconde journée de formation).

#### **Au sujet de la formatrice – Suzanne Rousseau Ph.D :**

Professeure retraitée de l'Université du Québec à Trois-Rivières (28 ans).  
Spécialiste en psychologie religieuse et en développement spirituel, formation des maîtres en ÉCR, formation des AVSECS et recherche sur les Grandes Traditions religieuses.

#### **Inscription**

Veuillez acheminer votre inscription par courriel à [sedu.jeunes@csdps.qc.ca](mailto:sedu.jeunes@csdps.qc.ca) ou par téléphone au 418 666-4666 poste 1314, au plus tard le **18 janvier 2017**. Lors de l'inscription, il est important de mentionner à qui nous devons faire parvenir la facture.

